

LES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} MARS

Comptes de gestion et comptes administratifs 2018

Le Conseil Municipal **adopte** et **vote** ces comptes pour le budget principal, et les budgets annexes assainissement et lotissement 2018.

Budget principal : affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal décide **d'affecter** les résultats 2018 du budget principal de la commune.

Budget annexe assainissement : affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal décide **d'affecter** les résultats 2018 du budget annexe assainissement de la commune.

Participation aux associations

Le Conseil Municipal décide **d'accepter** les participations 2019 à l'AMF, l'AMRF et CPRB.

Projet de collaboration avec la commune de Oingt : Frais de déplacement et d'hébergement

Le Conseil Municipal décide **d'autoriser** le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement (aller-retour en train 2^e classe ou liaison aérienne si tarif plus avantageux et nuit d'hôtel jusqu'à 60 € + location d'une voiture sur place jusqu'à 150 €) sur présentation des justificatifs de paiement.

Informations diverses

- ⇒ **Association "Les Lohéa'chiens"** M. BOUÉ Gilles – Mise à disposition d'un terrain.
- ⇒ **Visite des vestiaires** de Guichen effectuée par le Maire et 2 représentants du Réveil de Lohéac le 19 mars.

SÉANCE DU 5 AVRIL

Budgets primitifs 2019

Le Conseil Municipal décide **d'approuver et de voter** le budget principal et les budgets annexes assainissement et lotissement 2019 du budget primitif de la commune.

Contribution École Saint-Sauveur

Le Conseil Municipal décide **de valider** le montant de la contribution 2019 octroyé à l'école Saint-Sauveur, d'un montant de 35 310,24 €.

Participation des communes de résidence

Le Conseil Municipal décide **de valider** les montants des participations aux frais de scolarité des communes de résidence au titre de l'année 2019 qui sont les suivants:

- ◆ coût élève de maternelle 1 362,86 €
- ◆ coût élève d'élémentaire 222,13 €

Taux d'imposition sur les ménages

Le Conseil Municipal décide **de ne pas augmenter** les taux d'imposition en 2019.

Révision PLU : débat sur les orientations du PADD Évolution depuis délibération 88.18

Le Conseil Municipal décide **de prendre acte** de la tenue ce jour en séance du débat portant sur les modifications des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable présentées en séance du 14 décembre 2018 (délibération 88.18).

SÉANCE DU 23 AVRIL

Marché restauration scolaire : Constitution d'un groupement de commande et désignation des membres de la CAO

Le Conseil Municipal décide **d'approuver** le principe de lancer une consultation, conformément au Code des Marchés Publics, pour recruter un prestataire pour la fourniture de repas en liaison froide du restaurant scolaire.

L'INFO DES LOHEACIENS

Le Conseil Municipal décide **d'approuver** la constitution d'un groupement de commande des communes de Lohéac, Saint-Malo-de-Phily et Guipry-Messac dont la finalité sera le choix d'un prestataire commun qui assurera la fourniture et la livraison en liaison froide de chacune des entités concernées. Les dépenses de publicité et de communication diverses seront réparties entre les communes proportionnellement au nombre d'habitants de celles-ci. Le recours à cette procédure permettra la réalisation d'économies d'échelles pour les communes.

Le Conseil Municipal décide **d'approuver** l'adhésion de la commune de Lohéac à ce groupement, **d'approuver** la désignation de la commune de Guipry-Messac comme coordinateur du groupement de commande, **d'approuver et d'autoriser** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande tel que présentée et annexée à la délibération.

Le Conseil Municipal décide **d'approuver** le cahier des charges du groupement de commande tel que présenté et annexé à la délibération, **de désigner** M. Patrick BERTIN et Mme Marie-Annick CLOLUS comme titulaires et M. Gérard POUSSIN et Mme Sabrina LEON-HUGUET comme suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commande, conformément à l'article 8 du CMP, **d'autoriser** les membres ci-dessus désignés à valider les décisions de la COP et de la CAO du groupement de commandes, **d'autoriser** M. le Maire à signer pour le compte de la commune de Lohéac le contrat avec le prestataire qui sera retenu par la CAO du groupement de commandes et **d'inscrire** au budget primitif 2019 les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à cette dépense.

L'intégralité des comptes-rendus des différents Conseils Municipaux sont à retrouver sur le site internet de la commune www.loheac.fr



SMICTOM

Le service public de vos déchets

Le Comité Syndical a validé la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des emballages.

À compter du 1^{er} juin 2019, les habitants de Lohéac pourront trier tous leurs emballages sans exception et les déposer dans le bac à couvercle jaune (ou vert). Le geste de tri sera donc simplifié.



CIVISME

Suite à plusieurs plaintes en Mairie, les propriétaires de chiens sont priés de ramasser les « crottes » de leurs chiens sur le domaine public.

Merci de votre compréhension.

RÈGLEMENTS PÉRISCOLAIRES

Les règlements restauration scolaire et garderie vont être distribués. Les dossiers **complets** seront à remettre en Mairie **avant le 25 juin**.



OPÉRATION

TRANQUILLITÉ VACANCES

Avant de partir en vacances, pensez à vous signaler à la gendarmerie de Pipriac lorsque vous vous apprêtez à partir quelques jours ou quelques semaines. Cette "inscription" permettra aux gendarmes de patrouiller autour de votre maison pendant votre absence. Pensez-y !

Amour, sexualité, contraception...
Besoin d'en parler ?

CONTRACEPTION
sexualités
Violence conjugale
vie de couple
VIH/SIDA
IST
IVG



Centre de planification et d'éducation familiale

Parc d'activité Château Gaillard
14, rue de la Seine
35470 Bain-de-Bretagne

02 90 02 93 10

Vous pouvez appeler du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Fermeture à 16 h 30 le vendredi



Une équipe à votre écoute :
médecin, sage-femme,
conseiller conjugal

- Ouvert à tous
- Confidentialité et gratuité
- Consultation sur rendez-vous

VIGILANCE CAMBRIOLAGES

VIGILANCE EFFRACTIONS/CAMBRIOLAGES

La gendarmerie et la Mairie souhaitent attirer l'attention des habitants de Lohéac, sur un problème récurrent qui se pose dans nos communes : les cambriolages.

En effet, à l'approche des congés d'été mais également le reste de l'année, vous devez rester vigilant et attentif à ce qui se passe autour de chez vous. Notamment lorsque vous avez un doute, une suspicion sur une personne qui rôderait autour de maisons, ou des voitures qui tourneraient dans certains secteurs de la commune et qui vous sembleraient suspects.

Si vous vous retrouvez dans une de ces situations, n'hésitez surtout pas à prévenir la gendarmerie de Pipriac et la Mairie afin que les gendarmes viennent voir par eux-mêmes si le danger est réel.

Il vaut mieux se déplacer et que ce soit une fausse alerte plutôt que de ne pas se méfier suffisamment et que vos voisins ou vous-même vous fassiez cambrioler.

Gendarmerie de Pipriac : **02.99.34.40.89**
ou 17.



Les Communes du
Patrimoine Rural
de Bretagne

Du 17 mai au 15 juillet 2019 photographiez le patrimoine dans l'une ou plusieurs des communes et villes labellisées en Bretagne, Villes d'Art et d'Histoire, Villes Historiques, Petites Cités de Caractère® et Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

Voici les différentes étapes à suivre afin de participer à ce concours:

- 5 photos maximum par participant
- Envoyez vos photos en format numérique (taille minimum de 3 Mo par photo) en nommant le fichier selon le modèle suivant :
Nom_Prénom-Commune-01.jpg à objectif.patrimoines@gmail.com ou via Instagram en utilisant le **#OBJECTIFPATRIMOINES**

Les résultats seront annoncés dans les médias (réseaux sociaux, site Internet) lors des Journées Européennes du Patrimoine des 21 et 22 septembre 2019.

ANNONCE RECRUTEMENT

L'Association EPAL, bureau de Rennes, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir 2, 3 ou 4 semaines sur l'un de nos 200 séjours, rejoignez nos équipes d'animation.

250 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés
- Obligation de suivre une formation gratuite (1 week-end et 1 samedi)
- Permis B obligatoire

Pour plus de renseignements et postuler :

<http://www.epal.asso.fr/postuler-en-ligne.php>



La Speed Lohéacienne
10 km plat
Vendredi 28 juin
2019 - 19h30

Course à pieds Lohéac (35)

